

LA TAXE DE SEJOUR

La commune de Domme a instauré sur son territoire la perception d'une taxe de séjour. Cette taxe contribue à financer toutes les dépenses communales afférentes à l'accueil touristique. Le montant de la taxe de séjour, dû par les vacanciers, est défini par une réglementation officielle.

Après concertation, et dans un souci d'harmonisation générale, les élus de notre territoire (canton de Domme et canton de Villefranche-du-Périgord) ont décidé de proposer aux communes d'appliquer les mêmes tarifs en matière de taxe de séjour.

Cette taxe sera basée au régime réel pour les terrains de camping, les villages de vacances et les hôtels de tourisme et au régime forfait pour les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme.

Le conseil municipal de Domme a délibéré dans le but d'appliquer cette nouvelle tarification qui est entrée en vigueur en 2014.

La taxe est due par tous les touristes en séjour sur le territoire et, est collectée par l'ensemble des logeurs.

Ensuite, les logeurs doivent assurer le reversement de la taxe de séjour auprès du régisseur de recettes de la mairie dont ils dépendent, le montant reversé correspondant à la somme des taxes encaissées.

Le reversement de la taxe de séjour constitue une obligation légale en vertu de l'article L.2333-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des tarifs applicables selon les hébergements auxquels ils s'appliquent.

Tarifs taxe de séjour au réel

Catégorie de logements	Fourchette des tarifs prévue par la loi	Tarifs	Tarifs taxe additionnelle incluse
Hôtels 4* et plus, résidences de tourisme, hébergements collectifs, villages de vacances et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	Entre 0,65 et 1,50 € par personne et par nuitée	0.80€	0.88€
Hôtels 3*, résidences de tourisme, hébergements collectifs, villages de vacances et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	Entre 0,50 et 1 € par personne et par nuitée	0.70€	0.77€
Hôtels 2*, résidences de tourisme, hébergements collectifs, villages de vacances et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	Entre 0,30 et 0,90 € par personne et par nuitée	0.60€	0.66€
Hôtels 1*, résidences de tourisme, hébergements collectifs, villages de vacances et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,75 € par personne et par nuitée	0.50€	0.55€
Hôtels classés sans étoile résidences de tourisme, hébergements collectifs, villages de vacances et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,40 € par personne et par nuitée	0.40€	0.44€
Villages de vacances non classé et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes		0.60€	0.66€
Terrains de camping et terrains de caravanage 5* ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,55 € par personne et par nuitée	0.55€	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage 4* ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,55 € par personne et par nuitée	0.50€	0.55€
Terrains de camping et terrains de caravanage 3* ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,55 € par personne et par nuitée	0.40€	0.44€
Terrains de camping et terrains de caravanage non classé, 1 et 2* ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 € par personne et par nuitée	0.20€	0.22€

Tarifs taxe de séjour au forfait

Catégorie de logements	Fourchette des tarifs prévue par la loi	Tarifs	Tarifs taxe additionnelle incluse
Meublés de tourisme 4*, chambres d'hôtes 4 clés ou 4 épis et établissements équivalents	Entre 0,65 et 1,50 € par personne et par nuitée	0.70€	0.77€
Meublés de tourisme 3*, chambres d'hôtes 3 clés ou 3 épis et établissements équivalents	Entre 0,50 et 1 € par personne et par nuitée	0.60€	0.66€
Meublés de tourisme 2*, chambres d'hôtes 2 clés ou 2 épis et établissements équivalents 2*	Entre 0,30 et 0,90 € par personne et par nuitée	0.40€	0.44€
Meublés de tourisme sans ou 1*, chambres d'hôtes 1 clé ou 1 épis et établissements équivalents 1*	Entre 0,20 et 0,75 € par personne et par nuitée	0.30€	0.33€
Meublés de tourisme non classés et chambres d'hôtes		0.40€	0.44€